MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Dispositif de reconnaissance
Projet Alimentaire Territorial (PAT) de niveau 2

CAPSO
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PAYS DE SAINT-OMER

BILAN SYNTHETIQUE

Depuis 2020, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a engagé un Projet Alimentaire Territorial en partenariat avec la Chambre d'Agriculture Hauts-de-France, le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale et d'autres acteurs territoriaux qui avaient étaient réunis à travers des démarches participatives afin de co-construire sa stratégie.

L'objectif initial du PAT étant de rendre accessible à tous une alimentation saine, locale et durable.
Ce PAT est inscrit au sein du Plan Climat Air Energie Territorial mais aussi au sein du Projet de territoire, celui-ci est reconnu « PAT de niveau 1 » par le Ministère de l'agriculture depuis le 19/08/2021.

En phase d'émergence du PAT, il était question de recenser l'existant (acteurs et compétences, actions et projets), de créer des liens et de combler les chaînons manquants pour engager une véritable transition vers une alimentation durable en faveur des habitants du territoire.

Dans ce cadre, un état des lieux (synthèse des études déjà menées, enrichie par des travaux et l'étude R.H.D.) a permis d'établir le diagnostic territorial et une cartographie des acteurs du système alimentaire. Le diagnostic territorial établi au travers du P.A.T. révèle de nombreuses forces mais aussi de forts enjeux pour le système alimentaire audomarois :
- Nombre d'exploitations agricoles divisé par 2 en 20 ans (2000-2020),
- Difficultés de recrutement sur le secteur alimentaire (production, transformation, etc.), notamment sur les exploitations agricoles,
- Rythme d'artificialisation des S.A.U. deux fois supérieur aux moyennes régionales et nationales,
- Contraintes logistiques, administratives, sanitaires, etc. qui freinent les acteurs de la production dans les investissements sur la Restauration Hors Domicile (R.H.D.),
- Sur un échantillon de 15 écoles de l'agglomération, 39% des enfants à risque, en surpoids ou obèses,
- 29 % des ménages fiscaux audomarois de moins de 30 ans sont en situation de pauvreté.

Pour répondre à ces enjeux, une phase de concertation a été mise en place au travers de multiples démarches participatives (sondage aux communes et aux habitants 477 répondants, 4 ateliers avec 20 structures représentées, ateliers élus, rencontres individuelles). Celles-ci ont permis de définir et de prioriser une stratégie territoriale et le plan d'actions délibérés le 5 mars 2020, autour de 4 grandes orientations :
1. Mettre en place une dynamique locale autour d'une alimentation durable,
2. Pérenniser et préserver le potentiel alimentaire et agricole local,
3. Dynamiser les filières alimentaires locales,
4. Conforter l'accessibilité pour tous à une alimentation durable.

Soixante-quinze actions portées par une dizaine d'acteurs ont ainsi été identifiées, certaines sont réalisées ou en cours, d'autres restent à engager.

Pour assurer la mise en œuvre de ces actions, les partenaires engagés dans le PAT se réunissent lors des COTECH et des groupes de travail thématiques. Selon les sujets, la prise de décision repose quant à elle sur les membres du COPIL composé des Vice-Présidents de la CAPSO et des conseillers en charge de thématiques en lien avec le domaine de l'alimentation.

Liste des partenaires du PAT : Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (développement économique, service politique de la ville, pôle santé, CIAS, service environnement...), Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais, Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, Conseil départemental 62, MDADT de l'Audomarois, L'Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de Saint-Omer, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Campus Agro-environnemental 62, Terre de Liens Hauts-de-France, Légumerie du Marais Audomarois, Coopérative Norabio, Groupe ALBA, APES Hautes-de-France, Agence d'attractivité économique SOFIE, Association ARCADE, SOLAAL Hauts-de-France, Acontrepoids62, Association Community, Association la Casa Tizote, Centre Intercommunal d'Action Sociale et épiceries sociales.

Parallèlement, les travaux engagés laissaient à penser qu'un outil de transformation mutualisé pouvait manquer dans la chaîne de valeur de la filière, en tant qu'interface entre les producteurs et la Restauration Hors Domicile (RHD).
Pour juger de l'intérêt d'un tel projet, la CAPSO a mandaté le cabinet conseil Canopée Associés, le bureau d'études

cuisine Créacept et la Chambre d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais afin qu'ils puissent mener une étude sur l'organisation et l'approvisionnement local et de qualité de la restauration et la faisabilité de cuisine(s) centrale(s).

Cette étude a apporté de nombreuses réponses qui ont permis de redéfinir quelles pourraient être les ambitions communes du territoire. Les 2000 repas actuellement préparés à une distance moyenne de 40 km pourraient être produits sur le territoire, par des outils existants (cuisines des communes, collèges ou lycées). Cela faciliterait la valorisation de productions locales, permettrait le maintien d'emplois et de compétences (recrutement et valorisation de 33 ETP hors logistique) et apporterait une dynamique nouvelle à différentes échelles.

Pour donner suite à ces travaux, en cohérence avec les enjeux du Projet Alimentaire Territorial et la feuille de route « efficience écologique », la collectivité au 1er janvier 2023 s'est engagée par délibération à :
- Poursuivre l'animation portant sur l'accompagnement des communes, la structuration et l'articulation de l'offre et de la demande.
- Identifier des solutions à mettre en place en intégrant l'articulation entre plusieurs outils (stockage, logistique, de transformation, etc.)
- Engager une phase pré-opérationnelle avec les acteurs concernés (producteurs, communes, associations, etc.) comprenant une analyse juridique, technique et financière des modèles d'organisation.

Pour conforter les moyens utiles à la mise en œuvre de ces opérations, la collectivité et ses partenaires ont décidé de candidater à l'AMI « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » avec leur projet COOPALT cependant la candidature n'a pas été retenue. Pour autant, cela a permis d'établir une logique d'intervention à poursuivre.

Au 1er janvier 2023, la collectivité s'est dotée de la compétence alimentation, lui permettant de conforter son rôle de coordinatrice territoriale ayant pour rôle d'animer les interactions et de coordonner les acteurs locaux pour aller vers une alimentation durable. Lui permettant également d'assurer l'inscription de la démarche du PAT dans la durée.

En 2024, la collectivité a décidé d'engager des actions concrètes en faveur d'une alimentation durable et locale, à travers :

- La continuité du projet partenarial portant sur la restauration collective et de l'accompagnement des communes sur :
  - Le respect et la mise en œuvre des diverses réglementations
  - Réduire le gaspillage alimentaire
  - La composition des repas
  - La sensibilisation et la communication auprès des convives et des familles, en lien également avec l'encadrement de la pause méridienne
  - L'approvisionnement en vrac
- Une visite du Germoir à destination des élus pour questionner un besoin de pépinière agricole ou d'outil de transformation et conservation sur le territoire.
- Et un plan de communication à destination des habitants par le biais de :
  - Une campagne de communication grand public sur les réseaux sociaux
  - L'organisation d'un événement de 2 jours autour de l'alimentation locale, saine et durable
  - La rédaction d'un livret à destination des élus et partenaires
- Des animations d'éducation et de sensibilisation alimentaire

Du côté des partenaires, de nombreuses actions sont portées par leurs structures, c'est pour cela qu'ils se sont engagés à fournir un bilan annuel dès 2024. De plus, à la suite d'un COTECH tenu le 23 janvier 2024, les partenaires se sont réunis au travers de 3 groupes thématiques identifiés (Agriculture et alimentation, Restauration collective, Accessibilité pour tous à alimentation durable) dès le mois de mai afin de formaliser un plan d'actions 2 et co-construire une charte d'engagements partenariale.

Calendrier récapitulatif du PAT 1

Dates (Périodes)	Etapes-clefs
2020	Phase d'émergence du PAT
Mars 2021	Recrutement sur le poste d'animation PAT Webinaire « Loi Egalim » à destination des communes
Avril 2021	Intégration de l'animatrice PAT -Définition des objectifs opérationnels. Webinaire « gestion du coût » à destination des communes (PNR CMO, CA et A Pro Bio) Temps 1 d'accompagnement du CERDD

Mai 2021	COPIL PAT. Présentation du PAT, des différents enjeux et objectifs aux élus et partenaires concernés. Réunion collective avec les communes, restauration collective, programmation des ateliers, points sur les marchés publics
Juin 2021	COTECH Installation de la gouvernance Lancement de l'étude sur l'organisation et l'approvisionnement local et de qualité de la restauration puis sur la faisabilité de cuisine(s) centrale(s) Webinaire « rédaction des marchés publics » auprès des communes (A Pro Bio) Temps 2 d'accompagnement du CERDD
Juillet 2021	Point d'étapes de la cartographie des acteurs (Extracité) Temps fort des acteurs de l'alimentation –DDTour1 avec nos élus (Ménadel Saint-Hubert/Douai)
Août 2021	Commission d'évaluation des projets déposés par les associations contributrices du PAT et souhaitant bénéficier de la Mesure 13 du Plan de Relance
Septembre 2021	COPIL d'étude RHD –Phase 1.1 –Diagnostic et proposition d'organisation
Octobre 2021	Temps fort des acteurs de l'alimentation –DDTour2 avec nos élus (Ecopôle d'Audruicq/Dunkerque)
Décembre 2021	COPIL d'étude –Phase 1.2 –Etude de faisabilité de cuisine(s) centrale(s)
Janvier 2022	COTECH Livrables, étude RHD, calendrier
Février 2022	Présentation de la cartographie des acteurs (Extracité) Phases de concertation avec les acteurs pour élaborer la stratégie
Mars 2022	COTECH Diagnostic, stratégie, phase 1 étude RHD
Avril 2022	Atelier 1 : Comment dynamiser les filières locales ? (Extracité)
Mai 2022	Atelier 2 : Comment préserver le potentiel nourricier du territoire ? (Extracité) Atelier 3 : Comment lutter contre les inégalités d'accès à une alimentation saine ? (Extracité)
Juin 2022	COTECH Bilan des démarches participatives et concertation
Août 2022	COTECH Cartographie des acteurs, stratégie, phase 2 étude RHD
Septembre 2022	Présentation de la stratégie alimentaire et du plan d'action commun Temps fort des acteurs de l'alimentation
Octobre 2022	Atelier co-construction de la stratégie alimentaire audomaroise
Décembre 2022	Absence prolongée de l'animateur en charge du PAT (9mois)
Janvier 2023	Atelier élus sur les orientations stratégiques et priorisations des actions
Mars 2023	Ateliers rencontre producteurs et restaurateurs au sein du collège de Thérouanne Atelier participatif fournisseurs de la restauration collective mené dans le cadre de l'étude RHD
Avril 2023	Formation du consortium pour réponse à l'AMI "démonstrateurs territoriaux" Atelier avancement de l'étude RHD avec les élus
Mai 2023	Conférence des maires, présentation du PAT et de l'étude RHD Atelier élus "quel scénario pour demain ?"
Juin 2023	Ciné débat - Paysans du ciel à la Terre
Août 2023	Visite/rencontre du collectif Locolys avec le collectif ALBA et le PNR
Septembre 2023	Recrutement sur le poste d'animation PAT Candidature AMI « Démonstrateurs Territoriaux »
Janvier 2024	COTECH bilan PAT émergent vers passage PAT niveau 2 Intégration de nouveaux partenaires
Mai 2024	Groupes de travail thématiques Bilans des partenaires Ecriture plan d'actions 2
Juin 2024	Candidature à l'appel à projets « Une seule santé », projet d'ordonnance verte co-porté par le PAT et le CLS.

Synthèse des difficultés rencontrées :

Au démarrage, le PAT a connu des difficultés du point de vue du contexte sanitaire, la dynamique a mis plus de temps à s'installer. De plus, l'absence prolongée de l'animateur en charge du PAT durant l'année 2023 (9 mois), a entrainé des retards tant sur la réalisation des actions que sur les démarches de labellisation du PAT. Pour autant la dynamique partenariale est aujourd'hui effective en démontrent les actions phares co-portées avec la Chambre d'agriculture et le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale comme l'accompagnement des producteurs aux changements de pratiques, l'accompagnement de la restauration collective à l'approvisionnement local…

Dispositif de suivi et d'évaluation :

Jusqu'à 2024 le PAT ne disposait pas de système d'évaluation ou d'indicateurs de suivi lui permettant de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue, c'est pourquoi en 2024 les partenaires du PAT se sont engagés à rendre un bilan

des actions qu'ils portent au sein du PAT.
En parallèle, le territoire s'est engagé à suivre le dispositif « Mettre en œuvre un système de suivi évaluation de son PAT et prévoir une évaluation d'impact » que la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et la Forêt Hauts-de-France propose aux PAT de la Région.
Aujourd'hui, la collectivité a fait le choix d'intégrer le parcours « conception et mise en place du système de suivi-évaluation en interne ». Ce parcours permettra à la collectivité de mettre en place des indicateurs afin d'analyser les réalisations et premiers impacts de son PAT à court et moyen terme. Il permettra également de préfigurer une évaluation future en vue d'analyser les effets du PAT sur son territoire et ses habitants, ainsi que sa contribution aux changements en matière d'alimentation.
Cet accompagnement prendra fin en 2025, il aboutira à une quinzaine d'indicateurs individuels aux PAT, mais pour le moment, la collectivité a fait le choix de sélectionné des premiers indicateurs en lien avec les thématiques de la SNANC et son plan d'actions.

Indicateurs de suivis et d'objectifs choisis par thématiques de la SNANC

Thématique	Code	Type	Indicateur
Justice sociale	1.1	Partenariat	% d'associations de lutte contre la précarité alimentaire (y compris associations d'aide alimentaire habilitées) partenaires du PAT par rapport au nombre total d'associations de lutte contre la précarité alimentaire présentes sur le territoire
Santé	2.1	Action	Nombre d'actions menées en commun avec le(s) Contrat(s) Local(aux) de Santé (CLS) du territoire (le cas échéant)
	2.4	Action / Impact	Nombre de personnes sensibilisées sur les sujets alimentation-santé - préciser le ou les type(s) d'action(s)
	3.4	Impact	Nombre de personnes concernées par les actions du PAT en matière d'accompagnement / d'éducation à l'alimentation durable - préciser le ou les type(s) d'action(s)
Lutte contre le gaspillage alimentaire	4.1	Action	Nombre de personnes sensibilisées à la lutte contre le gaspillage alimentaire
Foncier	5.2	Partenariat	Nombre de partenariats formalisés (y compris conventionnement) avec des structures agissant pour le maintien / reconquête du foncier agricole (SAFER, Terres de Lien)
Production	6.1	Action	Nombre d'exploitants agricoles sensibilisés au changement de pratiques agricoles et au développement de la labellisation (labels publics)
Transformation - Distribution	7.3	Suivi / Impact	En cas de création d'outils de transformation ou de distribution sous l'impulsion du PAT, chiffres d'affaires (CA) annuels réalisés par les dits outils (et idéalement, part du CA correspondant à la rémunération de producteurs du territoire)
	7.4	Partenariat	Nombre de partenariats engagés avec des structures de distribution (GMS) et/ou de transformation et/ou CMA, CCI
Approvisionnement de la restauration collective / EGAlim	8.2	Impact	Nombre de personnels de restauration collective formés en lien avec les objectifs de la loi EGAlim
	8.3	Impact	Nombre de producteurs accompagnés pour approvisionner la restauration collective du territoire (directement et/ou par la mise en relation avec des distributeurs)
	8.4	Impact	Nombre de gestionnaires de restauration collective accompagnés pour l'atteinte des objectifs EGAlim (y compris inscription et télédéclaration « ma cantine »)
Emploi	9.2	Impact	Nombre de personnes concernées par des actions visant au maintien et à l'attractivité des métiers dans les métiers de la production, de la transformation et de la distribution alimentaire
Environnement	10.1	Action	Nombre de professionnels accompagnés à l'adaptation au changement climatique